



**DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES**

Extrait du Registre des Décisions

**OBJET : CONTRAT DE PRESTATION ENTRE LE
CCAS ET LES CARS BLEUS RELATIF AU
TRANSPORT DES RETRAITES POUR LA
SORTIE ANNUELLE DES SENIORS**

**DÉCISION N° DM-CCAS-23-004
EN DATE DU 07 AVRIL 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 9 juin 2020 donnant délégation à sa Présidente pour l'ensemble des affaires relevant de l'article R123-21 du Code de l'action sociale et des familles ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 6 juillet 2022, donnant délégation de pouvoirs, en cas d'absence du Président, à la Vice-présidente ;

CONSIDÉRANT la proposition faite par la société les Cars Bleus, représentée par Emmanuelle MILLE, en qualité de dirigeante de la société, dont le siège est situé 11 rue Cochery 45330 Malesherbes, d'assurer le transport des seniors aux sorties annuelles le lundi 22 mai et le jeudi 8 juin 2023 pour un montant de 5 440€ (cinq mille quatre cent quarante euros) ;

D É C I D E

DE SIGNER un contrat de prestation de service avec la société les Cars Bleus, représentée par Emmanuelle MILLE, en qualité de dirigeante de la société, dont le siège est situé 11 rue Cochery 45330 Malesherbes, d'assurer le transport des seniors aux sorties annuelles le lundi 22 mai et le jeudi 8 juin 2023 pour un montant de 5 440€ (cinq mille quatre cent quarante euros).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
La vice-présidente,

Signé

Cécile BRÉON